

Initiation à la CSRD grâce à la Fresque de la CSRD



La Fresque de la CSRD est un dispositif de la Cité de la RSE et de l'Impact, centre de ressources et de compétences en matière de RSE.

ORDRE DU JOUR

- ***PRÉSENTATION DES INTERVENANTS***
- ***QUAND LA CSR MÈNE À LA PERFORMANCE GLOBALE***
- ***PRESENTATION DE LA FRESQUE DE LA CSR***
- ***BIEN PLUS QU'UNE FRESQUE UN OUTIL AU SERVICE DE LA CSR***
- ***QUESTIONS ET REPOSES***

VOS INTERVENANTS



Rémi Demersseman

Concepteur de la Fresque de la RSE et Président de la Cité de la RSE

- >Engagé volontaire pour la planète, l'humain et la vie.
- >De 2005 à 2015, président d'une entreprise RSE de 350 collaborateurs.
- >Président de la fondation Oïkos (Cité de la RSE), auteur, conférencier, formateur, conseil RSE.
- >Président du Congrès International de la RSE.
- >Concepteur de la Fresque de la RSE.
- >Prix Turgot du livre de l'économie de l'année 2024 pour "Le Grand Livre de la RSE".



Amandine Rovere

Consultante RSE et numérique responsable

Ambassadrice de la Fresque de la RSE

- >Accompagnement des entreprises dans leurs transitions pour améliorer leur impact et leur performance globale
- >Formatrice en RSE, marketing et numérique responsables
- >Fresqueuse Professionnelle du Climat, Numérique, RSE, Marketing et Publicité
- >Membre du comité de pilotage de la Fresque du Marketing
- >Membre d'associations : M4Impact, ADETEM, Medinsoft
- >Actionnaire de Team for the Planet



Quand la CSRD mène à la performance globale

MAIS QU'EST CE QUE LA CSRD?



DÉFINITION ET GRANDS PRINCIPES DE LA CSRD



La **CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive)** est un cadre réglementaire proposé par la Commission européenne pour :

- renforcer et harmoniser les **exigences en matière de divulgation d'informations non financières**
- **intégrer la durabilité**, la responsabilité sociale des entreprises (RSE) dans leur activité et leur rapport

La CSRD exige que les entreprises de l'Union européenne (y compris les entreprises de taille intermédiaire) et celles établies en dehors de l'UE mais **cotées sur les marchés réglementés de l'UE** divulguent des informations sur leur performance en matière de durabilité.

CSRD = Directive de rédaction des rapports de durabilité

ÉLIGIBLE ? CALENDRIER D'APPLICATION

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ : Entreprises déjà soumises à la NFRD (ex CAC 40) ou Entreprises remplissant 2 des 3 critères suivants :

- 1 - 250 employés / 50 M€ de CA / 25 M€ de bilan
- 2 - PME cotées en bourse
- 3 - Groupes non-Européens dont le CA est réalisé en UE
- 4 - 150 M€ pendant 2 années consécutives + 1 filiale ou succursale dans l'UE



LES ENJEUX DE TRANSPARENCE

La CSRD améliorera la transparence et la comparabilité des informations en matière de durabilité. Pour faciliter une meilleure prise de décision d'investissement et **favoriser un modèle économique durable**.



Harmonisation des normes de reporting : L'un des principaux enjeux de la CSRD est d'harmoniser les normes de reporting en matière de durabilité, en tenant compte des cadres internationaux existants, afin de réduire la complexité et la confusion pour les entreprises et les utilisateurs des informations.

Couverture étendue : La CSRD étend les exigences de reporting aux entreprises de taille intermédiaire et aux entreprises établies en dehors de l'UE mais cotées sur les marchés réglementés de l'UE, ce qui augmente considérablement le nombre d'entreprises concernées.



Validé par un Tiers de confiance : vérification par un auditeur externe indépendant renforce la crédibilité des informations divulguées mais sans assurer 100% de véracité pour autant.

Charge administrative et coûts : La CSRD peut représenter une charge administrative et financière surtout pour les PME, qui doivent se conformer aux nouvelles exigences de reporting et de vérification.



SOURCE D'OPPORTUNITÉS

OPPORTUNITES

- **Devenir leader** du marché
- Prendre position sur les manières de faire
- Communiquer avec précision (**anti-greenwashing**)
- Montrer ce que l'on fait de bien
- Réhausser la **motivation** des collaborateurs
- Obtenir l'appui d'un **tiers de confiance**

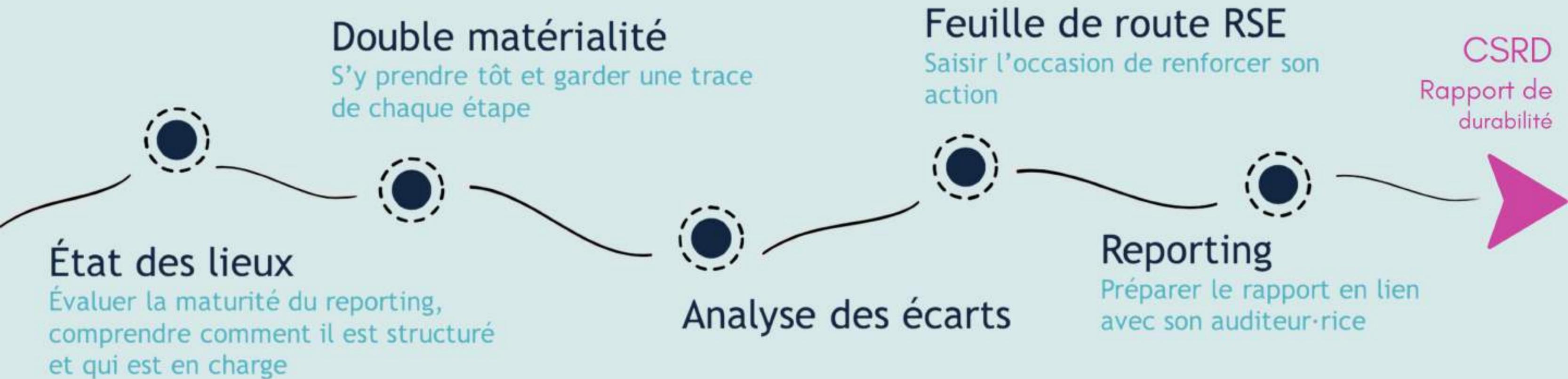


RISQUES

- **Se faire "condamner"** pour non conformité réglementaire
- Devenir hors la loi
- Perdre éligibilité dans les Appels d'Offres du secteur public
- **N'être pas retenu** dans les propositions faites aux entreprises éligibles
- **Faire fuir la jeune génération** de + en + éduquée
- Se faire largement **dépasser par la concurrence** des nouveaux entrants



LA CSRD ENCADRE UNE DÉMARCHE RSE



LES 12 GRANDS CHAPITRES À SUIVRE...

Les indicateurs de la CSRD sont répartis dans **12 standards** :
 les **ESRS** (European Sustainability Reporting Standards) qui valorisent la démarche RSE :

1 - Normes transverses

- ESRS 1 - Principes Généraux
- ESRS 2 - Informations, stratégie et analyse de matérialité



CHAQUE ESRS doit préciser :

- Indicateurs descriptifs
- Données d'impact absolues (TegC02)
- Données d'impact relatives (litres d'eau/produit vendu)
- Impact financier (risques et opportunités)

2 - Normes thématiques

Environnement

- ESRS E1 : Changement climatique
- ESRS E2 : Pollution
- ESRS E3 : Eau et Ressources marines
- ESRS E4 : Biodiversité et écosystèmes
- ESRS E5 : Ressources et économie circulaire

Social

- ESRS S1: Employés

Gouvernance

- ESRS G1 : Conduite des affaires

3 - Normes sectorielles

L'écriture est en cours d'élaboration et donnera lieu à des "guides de bonnes pratiques" par secteur d'activité d'ici **Janvier 2025**

LA DURABILITÉ ? UN ÉTAT D'ESPRIT ET DE LA MÉTHODE !

European Sustainability Reporting Standards

CSRD : " avis sur la conformité de l'information en matière de durabilité avec les exigences de la présente directive, y compris la conformité avec les normes d'information en matière de durabilité [les ESRS] " article 34 DIRECTIVE (UE) 2022/2464

Standards
du rapport

Taxonomie
commune

Taxonomie environnementale UE

CSRD : " avis sur le respect des exigences de publication d'informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 " article 34 DIRECTIVE (UE) 2022/2464

CSRD

Processus
par
entités

Liens
Explications
Renvois

Processus

CSRD : " avis sur le processus mis en œuvre par l'entreprise pour déterminer les informations publiées conformément à ces normes d'information en matière de durabilité [ESRS] " article 34 DIRECTIVE (UE) 2022/2464

Tagging Digital

CSRD : " avis sur la conformité avec l'exigence de balisage de l'information en matière de durabilité " article 34 DIRECTIVE (UE) 2022/2464

- Tagging XBRL du reporting ESRS et du reporting Taxonomie environnementale

LIER LES IMPACTS À L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE ?



Élément central de la CSRD :
réaliser l'analyse de **Double Matérialité Impact <> Finance**

Pour identifier les sujets et enjeux les + importants pour l'entreprise :

- La matérialité financière ("Outside-in") qui étudie l'impact des enjeux ESG sur la performance **économique**
- La matérialité d'impact ("Inside-Out") qui étudie l'impact des activités de l'entreprise sur **l'environnement**

LES DESTINATAIRES DES RAPPORTS



Entreprises et leur marché

Aligner leurs stratégies globales aux indicateurs ESG, investir sur l'avenir et **améliorer leur processus de prise de décision** par benchmark de la concurrence.



Parties Prenantes

Les **données d'impact chiffrées** au sein de chaque ESRS les intéressent autant que les indicateurs "descriptifs" sont + ou - comparables.



Banques et Investisseurs

Contre le **greenwashing**, **réinvestir** sur le long terme et enrichir leur **portefeuille** et limiter les risques de réputation et anticiper les banqueroutes, comparer les chiffres.



Régulateurs

Surveiller la conformité, évaluer l'efficacité du cadre réglementaire qu'ils ont eux-mêmes définis et la faire évoluer avec le temps.

LA FINALITÉ DE LA CSRD ?

Respecter les Accords de Paris signés par les membres de l'Union Européenne
Accélérer la transformation des grandes et moyennes entreprises, les PME suivront
Engager une réelle **Transition Écologique** dans toute **l'économie**



Cela suppose :

- un **outil logiciel** de consolidation des données
- un accompagnement par un **cabinet spécialisé**
- un OTI ou un **auditeur** externe avant la sortie du rapport
- un total **engagement** du Management jusqu'aux collaborateurs
- une révision complète des **processus internes**
- de la **créativité** de la bienveillance et l'envie de changer le monde



ÊTES-VOUS PRÊTS/TES À VOUS FORMER ? LA FRESQUE DE LA CSRD VA VOUS AIDER !



Présentation de la Fresque de la CSRD

LA FRESQUE DE LA CSRD

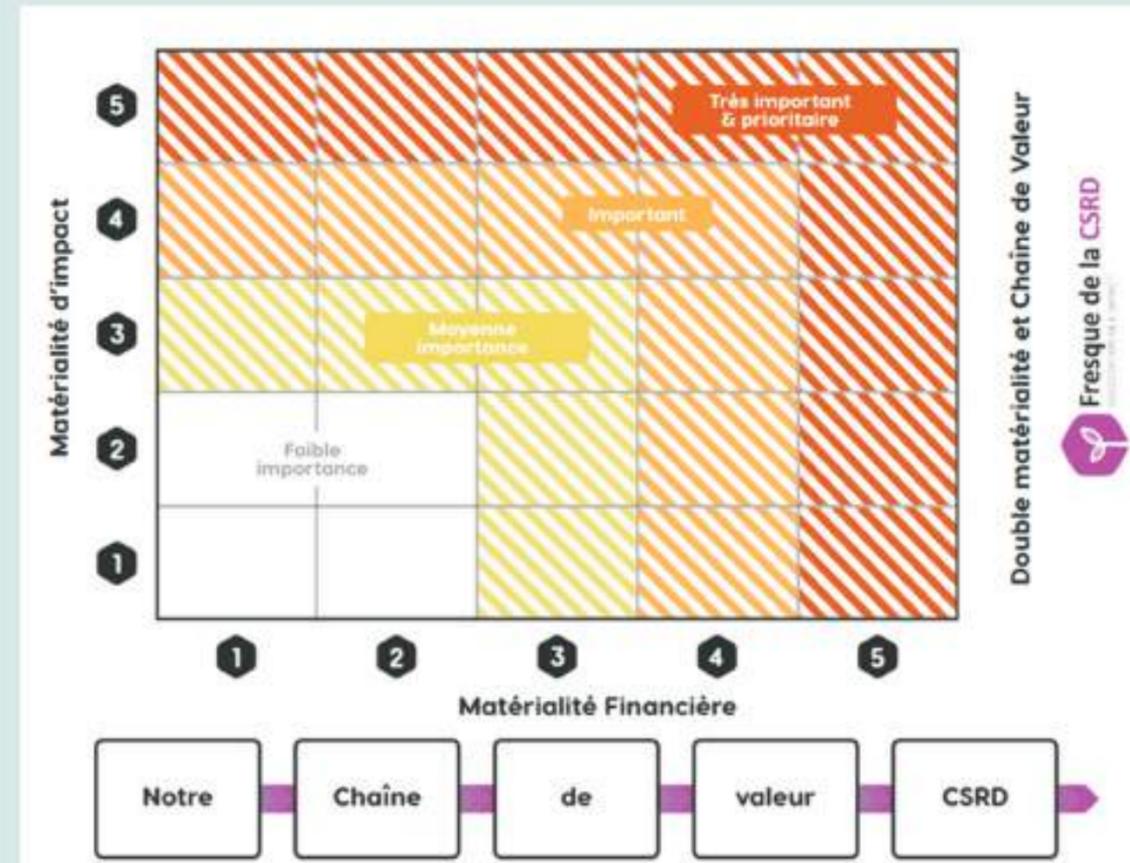
Module complémentaire de la Fresque de la RSE, elle permet en 3 heures, aux participant.e.s de découvrir ce qu'est la CSRD grâce au travail collaboratif et de passer à l'action, en présentiel ou en distanciel.

① Introduction à la CSRD

Comprendre les fondamentaux de la CSRD et son impact potentiels sur les entreprises grâce à cet atelier ludique. Échange constructif autour de la CSRD, de son contexte et de ses exigences.

③ Analyse de la double matérialité

Explorer les impacts environnementaux et sociaux, ainsi que l'importance de ces impacts pour votre entreprise et ses parties prenantes.



② Sensibilisation à la chaîne de valeur

Atelier collaboratif permettant d'identifier et de cartographier les éléments clés de la chaîne de valeur de votre organisation en lien avec la durabilité. Disposez ensemble, apprenez et échangez autour de 9 cartes constituant votre chaîne de valeur.

④ Débrief et actions

Définir les actions prioritaires et les étapes nécessaires pour se conformer à la CSRD en identifiant les ESRS et Divulgations Requises (DR) liés à vos leviers d'actions. Dresser votre premier plan d'actions CSRD permettant de préparer l'organisation de votre reporting CSRD.



Bien plus qu'une Fresque un outil au service de la CSRD

FRESQUE DE LA CSRD



- **Un outil pédagogique** : la Fresque de la CSRD n'est pas qu'un exercice pratique. C'est une méthode de sensibilisation et de formation, où les participants sont activement impliqués dans l'apprentissage des enjeux de la durabilité, et des exigences de la CSRD. L'objectif est de transformer des informations techniques en un savoir accessible à tous.
- **Compréhension approfondie des enjeux réglementaires** : la CSRD est une réglementation complexe qui impose des obligations de transparence aux entreprises en matière de durabilité. La Fresque de la CSRD aide à décoder ces obligations et à comprendre comment les intégrer de manière cohérente dans la stratégie de l'entreprise, ce qui la rend précieuse pour tous les niveaux de l'organisation.
- **Lien avec les ESRS grâce au WikiRSE** : la directive CSRD s'accompagne de normes de reporting de durabilité européennes, les ESRS (European Sustainability Reporting Standards). Grâce au WikiRSE, un outil de partage de connaissances, la Fresque établit des connexions entre les différentes normes ESRS et permet aux participants de voir comment chaque norme s'intègre dans le cadre de leur entreprise. Cela favorise une compréhension approfondie des aspects techniques et normatifs.

FRESQUE DE LA CSRD

- **Démarche collaborative et engageante** : le format collaboratif de la Fresque de la CSRD permet à chaque participant de contribuer à la réflexion. Cela favorise l'appropriation collective des défis et solutions autour de la durabilité. C'est une approche participative qui crée une dynamique de groupe, permettant une meilleure intégration des concepts dans l'organisation.
- **Accompagnement vers la durabilité** : en plus d'informer et de sensibiliser, la Fresque fournit des clés pour appliquer concrètement la CSRD dans l'entreprise. Elle permet aux participants de réfléchir à leur propre situation et de voir comment aligner leur organisation avec les exigences de durabilité, menant à une transformation durable.
- **Livre blanc final** : le livret blanc qui est fourni à la fin de l'atelier est un document de synthèse, qui rassemble les idées, les réflexions et les plans d'action développés durant la session. Il devient une véritable feuille de route que l'entreprise peut suivre pour mettre en œuvre les principes de la CSRD.



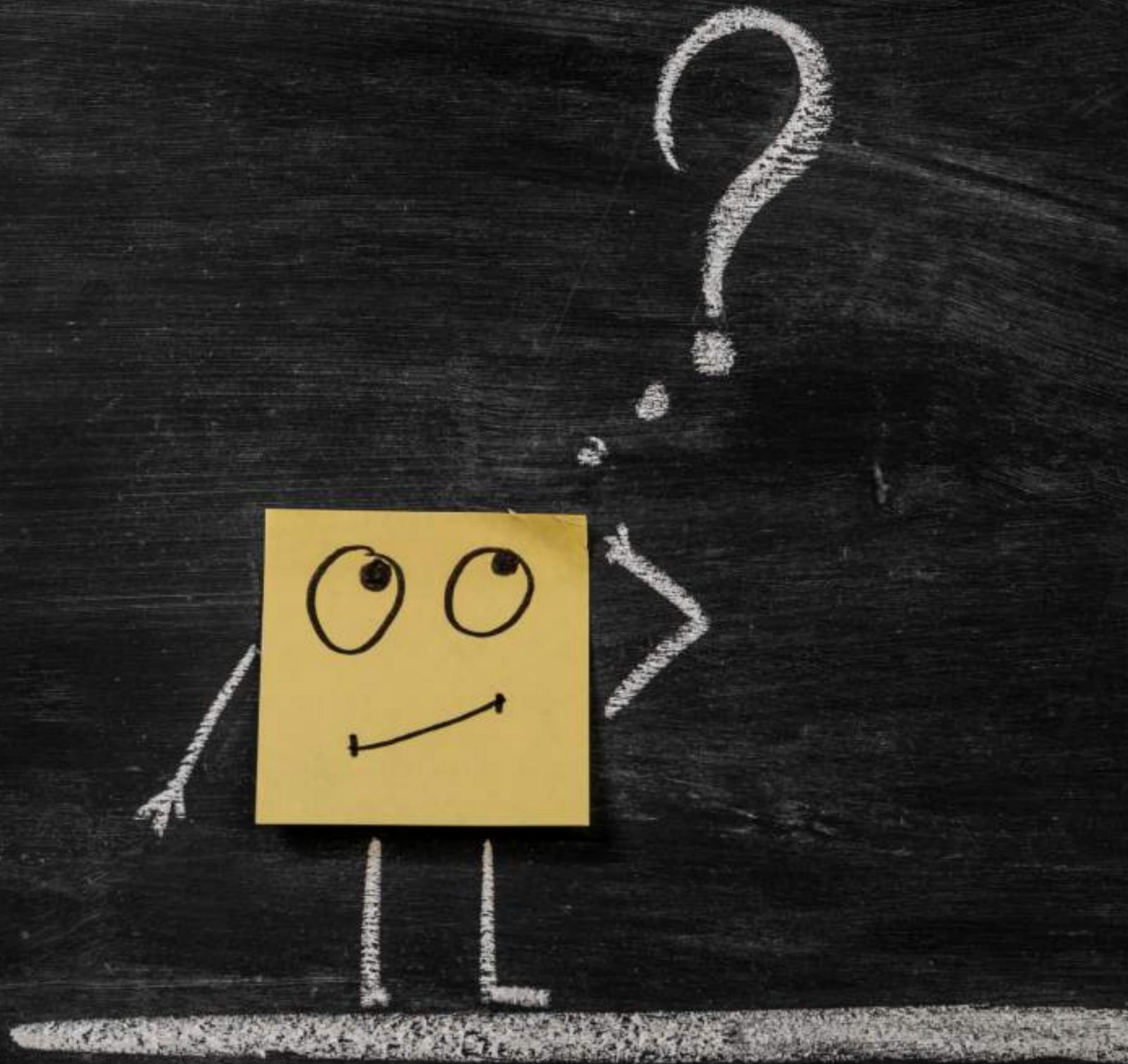
QUELQUES INFOS SUPPLÉMENTAIRES



- **Atelier de la Fresque de la CRSD :**
 - Prérequis avoir participé à une fresque de la RSE
 - Prochaine date le : **lundi 7 octobre** de 14h à 17h
- **Devenir animateur de la Fresque de la CSR**
 - Prérequis être animateur de la Fresque de la RSE
 - Prochaine date : **17 octobre**

Questions - Réponses

C'est à vous !





Fresque de la CSRD

32 rue Pierre Paul Riquet
31000 Toulouse

Rémi DEMERSSEMAN

r.demersseman@citedelarse.fr

Inès VEILLEUR

ines@m4impact.com - 06.20.53.73.86

Amandine ROVERE

amandinerovere@gmail.com

